



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
PROCES VERBAL DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 FEVRIER 2011**

L'an deux mille onze, le 28 février à 18 H, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE, Mrs GRENON, GAILLARD, MACHEFERT, MAYAU Vice présidents,
Mmes, BOURSIQUOT, SIGNAT, Ms BACHEREAU, LEPOULIQUEN, MOREAU,
GANDAUBER, MACAUD, MICHAUD J, POCH, GRELAUD, GAILLOT, LUTARD,
DRUGEON, ROULIN, MAJEAU, FRANCOIS, LOUVET, AUBERT, GRADAIVE,
LOURDE.

Excusés : Mme TURGNE, MILLERAND, MM. BUREAU, MICHAUD R., RAGEAU
remplacé par Mme BORDAS), ROULIN.

Date de la convocation : 15 février 2011.

Présents : 27

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier MACAUD.

APPROBATION PV DU 18 DECEMBRE 2010.

Adopté à l'unanimité.

LA GESTION DES DECHETS.

Monsieur BARREAUD donne la parole à Sébastien POCH pour une présentation du bilan 2010 de la collecte et du traitement des déchets.

Sébastien POCH : La collecte des 14 941 habitants (+ 21,01% entre 1999 et 2009) de notre territoire représente 6 300 foyers pour 7 000 points de collecte. Elle s'effectue au travers de 10 circuits de collecte avec 3 BOM et 8 agents. Le tonnage des ordures ménagères est passé de 3 118 T en 2009 (215,75 Kg/habitant) à 3 072 T en 2010 (205,54 Kg/habitant). A titre d'information en 2008, la référence nationale annuelle était de 300 Kg/habitant. Il faut noter le maintien de nos tonnages par rapport à la très forte augmentation de la population.

Une des raisons est à trouver dans la mise en place du tri sélectif en 2002. Celui-ci représente 92,07 Kg/an/habitant en 2010 contre 72,24 Kg/an/habitant à sa mise en place.

En ce qui concerne les déchèteries, le site de Trizay représente 1 685 T collectées, soit une augmentation de 15,50% par rapport à 2009 pour un coût net de fonctionnement (évacuations + traitement diminués des recettes rachats filières), hors frais de personnel, de 147 109,61 € alors qu'il était de 149 442,77 € en 2009. Cette diminution malgré la forte augmentation des tonnages s'explique par une augmentation des recettes auprès des filières. Pour ce qui concerne le site de Plassay, les tonnages collectés représentent 1 012 T, soit une augmentation de 7%, pour un coût net de 87 453,55 €, alors qu'il était de 89 984,78 € en 2009.

En 2010, 44,10% des déchets ont été valorisés contre 41,85% en 2009. Cet effort ne doit pas nous amener à relâcher nos efforts de communication, principalement en vis-à-vis, auprès des administrés sur le geste de tri ; d'autant plus que nous constatons de plus en plus de sacs jaunes contenant des indésirables. Pour renforcer cet argument, Sébastien POCH précise que les recettes initiées par le tri sélectif représentent 163 300 €.

Pour 2011, notre action sera ciblée sur le refus de collecte des sacs de tri contenant des ordures ménagères, lequel déclenchera un courrier personnalisé voire un entretien en vis-à-vis. Cette année verra également l'ouverture d'une étude sur l'équipement des points de collecte en conteneurs ordures ménagères afin de remédier aux sacs éventrés par les animaux, d'améliorer les règles d'hygiène et de sécurité, et enfin d'appliquer les recommandations de la norme R437 avec en particulier la lutte contre les risques musculosquelettiques et dorsolombaires chez les ripeurs.

Monsieur le Président donne la parole à Nicolas DUTREUIL pour la présentation de l'action compostage.

Nicolas DUTREUIL : L'objectif du partenariat signé avec l'ADEME est d'équiper 30% des foyers de notre territoire en 3 ans ce qui devrait produire une réduction de 6% du tonnage des ordures ménagères collectées. Il conviendra de sensibiliser simultanément la population à la pratique du compostage en tas. Une première réunion publique a été tenue dans chaque commune afin de présenter ce projet ainsi que plusieurs interventions en milieu scolaire pour sensibiliser les enfants. Au 31 décembre 2010, 718 composteurs ont été achetés et 150 pratiquants recensés, soit 868 pratiquants. Si l'on considère qu'un habitant produit 1 kg/jour dont 300 gr sont compostables, cela représenterait par jour 260 kg compostables soit une réduction annuelle de 95 tonnes d'ordures ménagères collectées.

Une caractérisation de sacs noirs collectés sur 12 foyers à Soullignottes et 12 foyers collectés sur La Vallée a été effectuée le jeudi 10 février. Sur chacun des 12 foyers, 6 sont équipés d'un composteur. Il en ressort que 71% étaient des ordures ménagères, 20% étaient des fermentescibles et à ce titre auraient du faire l'objet d'un compostage et 9% étaient valorisables (sacs jaunes).

Nicolas DUTREUIL présente ensuite le projet avec le collège de Saint Porchaire. Il s'agit de sensibiliser toutes les classes de 6^{ème} et de les accompagner tout au long de leur parcours de collégien. La deuxième mission primordiale est de détourner une grande partie de matières compostables sur les 400 repas servis par jour. Cet objectif permettra de répondre partiellement au besoin de 2 800 litres de terreau nécessaires chaque année à l'entretien des jardins du collège. Deux ambassadeurs du tri seront élus par classe, ce qui représente 36 acteurs. L'action doit aboutir à équiper le collège de 2 poly composteurs de 700 litres, d'un composteur pédagogique de 150 litres, d'outils aérateurs, de 15 bio seaux et d'une signalétique adaptée. Un club environnement existe déjà au sein du collège et la volonté du collège et de renforcer son impact. Enfin, Nicolas précise que le Conseil Général est très intéressé par cette initiative qui constituerait une opération pilote et innovante.

VOTE COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2010 BUDGET ANNEXE OM

Monsieur le Président transmet la présidence du Conseil Communautaire à Monsieur Jean-Claude GRENON puis quitte la séance.

Monsieur GRENON soumet le vote du compte administratif à l'approbation des membres du Conseil Communautaire.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Président réintègre la salle, remercie les membres du Conseil et soumet à leur approbation le compte de gestion.

Adopté à l'unanimité

TARIF REDEVANCE 2011.

Monsieur le Président, en accord avec la validation de la commission OM-Déchets, soumet une évolution de 2% de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères. Les tarifs de la redevance 2011 s'établiraient ainsi :

1 RAMASSAGE PAR SEMAINE	
1 PERSONNE	66 Euros
2 PERSONNES	129 Euros
3 PERSONNES	189 Euros
4 PERSONNES	251 Euros
5 PERSONNES ET AU DELA	261 Euros

2 RAMASSAGES PAR SEMAINE	
1 PERSONNE	99 Euros
2 PERSONNES	193 Euros
3 PERSONNES	286 Euros
4 PERSONNES ET AU DELA	378 Euros

		Coeff	Coeff
		1.05	1,25
REDEVANCE COLLECTE ORDURES MENAGERES HORS MENAGES	1 collecte	2 collectes	collecte supplémentaire hors circuit
Résidence secondaire	148	155	-
Parc résidentiel	-	-	185
Camping par emplacement saisonnier	18	19	24
Camping à l'année par emplacement	30	31	37
RESTAURANT HOTEL (Prix au litre)	0,70	0,74	0,88
Lycée	-	2 638	-
MFR	-	450	-
Collège	-	1 320	-
Maison de retraite (par lits)	32	34	40

Usine	626	658	783
Supermarché	1 758	1 846	2 198
CAT	-	-	5 569
Supérette	293	307	-
Chambres d'hôtes (à l'unité)	26	27	-
Chambres et Tables d'hôtes (à l'unité)	51	54	-
Château	939		1 174
Administration Publique	164	172	-
Commerce	148	155	-
Profession libérale	148	155	-
Night Club	360	378	-
Gîte rural / Location saisonnière	158	166	-

Adopté à l'unanimité

BUDGET ANNEXE OM.

Monsieur le Président donne la parole à Madame CHARRUEAU pour présentation du budget 2001.

Après lecture, Monsieur le Président soumet ce budget à l'approbation des membres du Conseil Communautaire.

Fonctionnement : Adopté à l'unanimité

Investissement : Adopté à la majorité avec 1 abstention sur achat conteneurs

TRANSFERTS DE CHARGES PERSONNEL OM VERS BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président rappelle que :

M. POCH Sébastien, Technicien supérieur, effectue des tâches administratives et autres, mi temps sur le budget principal, mi temps sur le budget OM Tri sélectif. Budgétairement, M. POCH Sébastien est rémunéré en totalité sur le budget OM Tri sélectif.

Monsieur le Président propose de transférer un montant de 18 000 € représentant la moitié des charges salariales et patronales (y compris CNAS mutuelle CNP) du salaire annuel de M. POCH du budget principal vers le budget OM Tri sélectif.

M. BONNEAU Jean Luc, adjoint technique de 2^{ème} classe, effectue des tâches d'entretien de bâtiment, espaces verts et autres, mi temps sur le budget principal, mi temps sur le budget OM Tri sélectif. Budgétairement, M. BONNEAU Jean Luc est rémunéré en totalité sur le budget OM Tri sélectif.

Monsieur le Président propose de transférer un montant de 8 500 € représentant une partie des charges salariales et patronales (y compris CNAS mutuelle CNP) du salaire annuel de BONNEAU Jean Luc du budget principal vers le budget OM Tri sélectif.

M. BRASSAUD Dominique, adjoint technique de 2^{ème} classe, effectue des tâches d'entretien de bâtiment, espaces verts et autres, mi temps sur le budget principal, mi

temps sur le budget OM Tri sélectif. Budgétairement, M. BRASSAUD Dominique est rémunéré en totalité sur le budget OM Tri sélectif.

Monsieur le Président propose de transférer un montant de 8 500 € représentant une partie des charges salariales et patronales (y compris CNAS mutuelle CNP) du salaire annuel de M. BRASSAUD Dominique du budget principal vers le budget OM Tri sélectif.

Adopté à l'unanimité

VOTE COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2010 BUDGET ANNEXE ZAC

Monsieur le Président transmet la présidence du Conseil Communautaire à Monsieur Jean-Claude GRENON puis quitte la séance.

Monsieur GRENON soumet le vote du compte administratif à l'approbation des membres du Conseil Communautaire.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Président réintègre la salle, remercie les membres du Conseil et soumet à leur approbation le compte de gestion.

Adopté à l'unanimité

BUDGET ANNEXE ZAC DE LIAUZE

Monsieur le Président donne la parole à Madame CHARRUEAU pour présentation du budget 2001.

Après lecture, Monsieur le Président soumet ce budget à l'approbation des membres du Conseil Communautaire.

Adopté à l'unanimité

TARIF VOIRIE 2011.

Monsieur le Président soumet au vote des membres du Conseil Communautaire la nouvelle grille des tarifs voirie applicable lors de la mise à disposition de personnel et de matériel de voirie dans les communes après signature d'une convention.

NATURE DES TRAVAUX	TARIFS
MAIN D'ŒUVRE – Prix de l'heure	18,20
CAMION BIREPANDEUR – Prix de l'heure	37,70
ROULEAU+REMORQUE	6,60
NACELLE – Tarif demi-journée	33,00
BALAYEUSE – Prix de l'heure	8,15
DELIGNEUR – Prix de l'heure	4,70
BROYEUR – Tarif demi-journée	33,00
TRACTEUR LAMIER AVEC VOTRE CARBURANT	16,30
TRACTEUR LAMIER SANS CARBURANT	18,30

Adopté à l'unanimité

EMPRUNT VOIRIE 2011.

Les communes ayant transmis leur besoin au titre de l'emprunt départemental pour les travaux de voirie, Monsieur le Président sollicite l'accord des membres du Conseil Communautaire pour solliciter auprès du Syndicat Départemental de la Voirie une enveloppe de 120 000 €uros.

Adopté à l'unanimité

OPAH ET PIG.

Après avoir rappelé que la Communauté de Communes avait décidé d'engager une démarche en faveur de l'amélioration de l'habitat en menant un Programme d'Intérêt Général et une étude préalable à la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, Monsieur le Président décline les objectifs du PIG :

- L'amélioration du parc de logements et la lutte contre l'habitat indigne
- La lutte contre la précarité énergétique
- Le développement du parc locatif social privé
- Le maintien à domicile

Le Programme d'Intérêt Général permet, en effet, aux propriétaires d'effectuer des travaux d'amélioration de leur logement.

Débuté en août 2010, une quinzaine de dossiers ont été instruits sur la Communauté de Communes. Afin de poursuivre la dynamique enclenchée par la mise en œuvre de cette opération, un avenant au PIG va être signé avec l'ANAH pour poursuivre ce programme sur l'année 2011.

Coût du PIG pour notre Communauté de Communes :

Années	Participation de la communauté de communes
2010	2 895 €
2011	6 950 €
Total	9 845 €

Le Pays de Saintonge Romane assure la délégation de maîtrise d'ouvrage pour la mise en place de cette opération. A ce titre, il perçoit les subventions et mandate les factures. Il refacture ensuite à la communauté de communes.

Les dispositifs particuliers des aides destinées aux propriétaires occupants dans le cadre du PIG de Saintonge Romane en 2011 se présentent ainsi :

⇒ Action 1 : Habiter mieux :

Objet : Apporter une aide supplémentaire (mobilisation dans le cadre des investissements d'avenir) aux propriétaires occupants aux ressources modestes qui réaliseront des **travaux sur leur résidence principale conduisant à une amélioration de 25% de la performance énergétique**).

Elle ne peut intervenir que complémentirement à l'octroi d'une subvention de l'ANAH.

Principes de calcul : Subvention « forfaitaire majorée » selon l'intervention des collectivités

Prime forfaitaire	1 100 €	1 200 €	1 300 €	1 400 €	1 500 €	1 600 €	006€
Prime de la Collectivité	0 €	100 €	200 €	300 €	400 €	500 €	600 €
Subvention forfaitaire globale	1 100 €	1 300 €	1 500 €	1 700 €	1 900 €	2 100 €	002€

En fait, c'est le montant de la prime versée par la collectivité qui déterminera le montant de la prime forfaitaire versée par l'ANAH, et de fait le montant de la subvention forfaitaire perçue par le propriétaire engageant les travaux. **Toutes les CDC doivent verser la même prime.**

Engagements budgétaires :

Prise en charge du coût de l'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage à développer auprès des familles qui s'inscriront dans le programme : Coût de l'AMO : 1 100 €

Prise en charge dans le cadre de l'animation du Programme d'Intérêt Général : 550 €
 Subvention ANAH supplémentaire au titre de l'ingénierie : 300 €
 Coût à charge de la Communauté de Communes : 250 €

Les réservations budgétaires :

Objectifs : 20 opérations pour l'année 2011 (engagements inscrits dans la convention PIG avec l'Etat)

Coût unitaire : 750 € / logement

500 € - subvention au particulier

250 € - prise en charge du surcoût ingénierie pour la réalisation de l'A.M.O.

Coût global pour l'ensemble du territoire : 15 000 €

⇒ Action 2 : L'adaptation du logement au handicap

BP 23 Place Eugène Bézier
 17250 SAINT PORCHAIRE

Objet : Suite à la réforme des aides de l'ANAH s'appliquant au 1^{er} janvier 2011, les projets liés à des travaux d'adaptation au handicap doivent être justifiés par la réalisation d'un diagnostic autonomie et d'une mission d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage

Engagements budgétaires :

Prise en charge du coût de l'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage à développer auprès des familles qui s'inscriront dans le programme : Coût de l'AMO : 880 €

Prise en charge dans le cadre de l'animation du Programme d'Intérêt Général : 440 €
Subvention ANAH supplémentaire au titre de l'ingénierie : 300 €
Coût à charge de la Communauté de Communes : 140 €

Les réservations budgétaires :

Objectifs : 10 opérations pour l'année 2011 (engagements inscrits dans la convention PIG avec l'Etat)

Coût unitaire : 140 € / logement

Coût global pour l'ensemble du territoire : 1 400 €

Enfin, Monsieur le Président rappelle que l'étude pré-opérationnelle d'OPAH a été financée par notre CDC à hauteur de 3 456 € sur un coût global de 10 475 €.

Monsieur le Président soumet les décisions ci-dessous à l'approbation des membres du Conseil Communautaire :

- ✓ Prolongation du PIG en 2011,
- ✓ Participation de notre CDC au financement du PIG à hauteur de 6 950 € pour 2011,
- ✓ Signature d'un avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le Pays de Saintonge Romane
- ✓ Montant de la prime versée par la Communauté de Communes sur les opérations « Habiter mieux », à savoir 500 € (montants identiques pour les autres CDC et Chaniers).
- ✓ Participation de notre Communauté de Communes à hauteur de 250 € sur le coût de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage estimée à 1 100 € par dossier instruit dans l'action « Habiter mieux »,
- ✓ Participation de notre Communauté de Communes à hauteur de 140 € par logement sur le coût de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage estimée à 800 € par dossier instruit dans l'action « *adaptation du logement au handicap* ».

Adopté à l'unanimité

ADHESION AU CNAS de Madame Nelly JAMIN.

Après avoir rappelé que Madame Nelly JAMAIN était recrutée pour une mission commune au niveau de notre Communauté de Communes et celle de Seudre et Arnoult, Monsieur le Président soumet la signature d'une convention permettant de partager le coût de son adhésion au CNAS entre les 2 CDC.

Adopté à l'unanimité

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil Communautaire les subventions suivantes :

Renouvellement de notre convention SPA : 2 315 €uros
Renouvellement de notre convention Charente-Maritime Initiative : 2 188 €uros
Renouvellement de notre convention Mission Locale : 7 232,68 €uros
Subvention Les P'tits Cœurs de Saintonge : 50 000 €uros
Subvention Les P'tites Coccinelles de Cœur de Saintonge : 50 000 €uros
Subvention Secteur Jeunesse : 5 000 €uros
Subvention Les P'tits Loups : 1 900 €uros

Subvention sollicitée par l'ADIL : Par courrier en date du 20 décembre 2010, le Pays de Saintonge Romane a informé cette association de l'arrêt du versement d'une subvention à hauteur de 0,07 €/habitant. En effet, ses difficultés financières ne lui permettent plus de verser cette cotisation.

Le bureau du conseil d'administration de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement a décidé d'appeler la subvention directement auprès des Communautés de Communes qui composent le Pays.

Notre cotisation s'établit ainsi : 14 248 habitant X 0,07 = **997 €uros**

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES.

☐ Lutte contre les ragondins : Cette action est engagée par la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles depuis Janvier 2006. Pour notre Communauté de Communes, les captures sont réalisées sur les communes de Crazannes, Pont l'Abbé d'Arnoult, Romegoux, Saint Sulpice d'Arnoult, Geay, Trizay, La Vallée, Saint Porchaire, Port d'Envaux. 489 ragondins et 152 rats musqués ont été capturés, 913 kg d'appâts consommés et 47 cages ont disparues.

La facture pour l'année 2010 est de 9 576,55 €uros.

Les dépenses d'un montant de 27 303,94, diminuées d'une Aide Européenne de 5 450,84 €, sont réparties ainsi :

CDC Pays Savinois : 9 576,55 €

CDC Charente-Arnoult Cœur de Saintonge : 9 576,55 €

UNIMA : 2 700 €

Les élus s'interrogent sur l'absence du Conseil Général sur le financement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 21 H.

A Saint Porchaire, le 11 mars 2011.

Le Président,

Sylvain BARREAUD.